

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00268 Numéro SIREN : 453 135 311 Nom ou dénomination : SARL A.O.M.D. SERVICES
--

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2022 sous le numéro de dépôt 5609

A.O.M.D. SERVICES

Transformation en
Société par actions simplifiée

Société à responsabilité limitée au capital de 7 600 €

Siège social : 88 Bis Rue Saint-Martin

14 000 CAEN

RCS : Caen 453 135 311



SOFINOR AUDIT

N° de SIRET 504 654 831 000 16

Siège social : 195 Rue des Ajoncs Tournlaville BP 90,
50 110 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Société de commissariat aux comptes

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation d'une Société à responsabilité limitée en Société par actions simplifiée

A.O.M.D. SERVICES

Société à responsabilité limitée
Siège social : 88 Bis Rue Saint-Martin
14 000 CAEN
R.C.S. : Caen 453 135 311

À l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.233-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code, par décision de l'associé unique en date du 25 juin 2022, nous avons établi le présent rapport afin de :

- Vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- Vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La société A.O.M.D. SERVICES, dont la gérance est assurée par Monsieur Arnaud HARDY dispose d'un capital social versé de 7 600 € détenu en intégralité par ce dernier ;
- La situation au 30 avril 2022 fait apparaître des capitaux propres d'un montant de 325 305 €, dont 110 858 € au titre du bénéfice provisoire de l'exercice ;

- L'essentiel des actifs possédés par la société au 30 avril 2022 est constitué des créances clients pour un montant net global de 320 478 €, soit 47% de l'actif, ainsi que des disponibilités à hauteur de 289 714 €, soit 43% de l'actif ;
- Les passifs au 30 avril 2022 sont essentiellement représentés par les capitaux propres à hauteur de 325 305 €, soit 48% du passif, les emprunts auprès des établissements de crédits pour un montant de 160 105 €, soit 24% du passif, ainsi que les dettes fiscales et sociales pour un total de 135 966 €, soit 20% du passif.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

La valeur des biens composant l'actif social n'appelle aucune observation de notre part.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observations de notre part.

À Cherbourg-en-Cotentin, le 11 juillet 2022

Le Commissaire à la transformation
SOFINOR AUDIT

Société représentée par
Marc DARIEL
Commissaire aux comptes

